



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

N° C05_03_2026_07 - Assainissement collectif - Approbation des plans de zonage assainissement des 29 communes desservies par l'assainissement collectif (annexe)

Annexe(s) :

- Plans des différentes zones

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	71	6	77	13

Pour : 77	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), BAUDON Christian (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BONNET Line (pouvoir donné à NEE Nicole), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, FAZILLEAU Yannick, LABROUSSE Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Assainissement collectif - Approbation des plans de zonage assainissement des 29 communes desservies par l'assainissement collectif (annexe)

Annexe(s) :

- Plans des différentes zones

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu les articles L.2224-8 et L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 septembre 2023 autorisant l'étude relative à la révision des zonages d'assainissement en parallèle de l'élaboration du PLUi-H ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 juin 2025 autorisant le Président à soumettre à enquête publique le projet de révision du zonage d'assainissement dans le cadre d'une enquête publique unique, concomitamment à celle relative aux projets d'arrêt du Plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu l'arrêté du Président du 11 octobre 2025 soumettant à enquête publique les plans de zonage d'assainissement des communes d'Aigondigné, d'Aubigné, Beaussais-Vitré, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Chenay, Chey, Chizé, Couture-d'Argenson, Exoudun, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Fressines, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Limalonges, Loubillé, Mairé-l'Evescault, Melle, Périgné, Prailles-La-Couarde, Rom, Sauzé-entre-Bois, Secondigné-sur-Belle, Sepvret, Saint-Romans-lès-Melle, Sainte-Soline, Valdelaume et Vernoux-sur-Boutonne ;

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zonages d'assainissement soumis à enquête publique ;

Considérant le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant l'avis favorable aux projets de zonage émis par le commissaire enquêteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les plans de zonage d'assainissement définitifs des communes d'Aigondigné, d'Aubigné, Beaussais-Vitré, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Chenay, Chey, Chizé, Couture-d'Argenson, Exoudun, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Fressines, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Limalonges, Loubillé, Mairé-l'Evescault, Melle, Périgné, Prailles-La-Couarde, Rom, Sauzé-entre-Bois, Secondigné-sur-Belle, Sepvret, Saint-Romans-Les-Melle, Sainte-Soline, Valdelaume et Vernoux-sur-Boutonne, annexés à la présente délibération ;

- TRANSMETTRE la présente délibération aux mairies concernées pour affichage pendant un mois ;

- DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées durant un mois et les plans de zonage seront tenus à disposition du public dans les locaux de la direction du Cycle de l'Eau, ainsi que dans les huit mairies « site d'enquête »

(Aigondigné, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur Belle, Chef-Boutonne, La-Mothe-Saint-Héray, Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois), aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- AUTORISER le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président